

Saint-Hyacinthe, le 17 février 2025

À l'attention des élu(e)s municipales, élus municipaux, directrices générales et directeurs généraux

Objet : Étude de faisabilité du regroupement des Services de sécurité incendie (SSI)

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous souhaitons vous informer du résultat du sondage relatif à la phase 2 de l'étude citée en objet, pour les SSI au nord de l'A-20.

Toutes les municipalités au sud de l'A-20 maintiennent leurs démarches de regroupement et assurent actuellement les travaux nécessaires à la réalisation du projet.

Faisant suite à l'adoption de leurs résolutions respectives, les municipalités de Sainte-Hélène-de-Bagot, Saint-Marcel-de-Richelieu, Saint-Jude et Saint-Louis nous ont signifié leur intention de ne pas participer à la phase 2.

Ainsi, considérant que seule la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains (RIPINM) a signifié son désir de poursuivre l'étude de regroupement, nous confirmons respecter le choix des municipalités en poursuivant les travaux uniquement avec les SSI au sud de l'A-20.

Recevez, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.



Christine Bourgeois
Coordonnatrice en sécurité incendie et civile
Tél. : 450 774-3141, poste 3124
cbourgeois@mrcdesmaskoutains.ca